

Alerte presse du 15 février 2022

#Elections / #LivreBlanc / #Artisanat / #Bâtiment / @gouvernementFR

Élections présidentielle & législatives 2022

La CAPEB dévoile les grandes priorités des entreprises artisanales du bâtiment pour le prochain quinquennat

Téléchargez le livre blanc [ici](#)

Relance économique, transition écologique, emploi, dynamisme des territoires, préservation des savoir-faire, innovation... les entreprises artisanales n'ont cessé de prouver le caractère essentiel de leur rôle dans la société et l'économie tout particulièrement pendant l'actuelle pandémie. A l'approche d'échéances électorales cruciales, la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (**CAPEB**) dévoile ses trois grandes priorités dans son livre blanc. L'occasion de faire entendre la voix de ses 57 126 adhérents sur les enjeux prioritaires du secteur :

1. Équité entre toutes les entreprises, petites ou grandes

- a. La CAPEB demande que les règles de calcul de la représentativité patronale soient modifiées pour que les TPE occupent la place qui leur revient dans le dialogue social, par l'application de la règle suivante : une entreprise = une voix.
- b. L'équité s'entend aussi en matière de marchés publics par un juste accès des TPE à la commande publique.

2. Stabilité et lisibilité des mesures, notamment en matière fiscale et sociale

La CAPEB demande pour que les règles, en matière fiscale, soient fixées une fois pour toute. Il en est ainsi, notamment, de MaPrimeRenov', des CEE, de l'ECO PTZ et du PTZ accession qui ne doivent pas constamment évoluer au gré des Lois de Finances.

3. Simplification du quotidien des entreprises en particulier concernant les aides aux ménages pour les travaux de rénovation et d'accessibilité

La CAPEB appelle à davantage de lisibilité et de simplification du quotidien des entreprises artisanales du bâtiment, tant du point de vue des dispositifs administratifs les concernant que pour les dispositifs d'aides aux ménages pour les travaux de rénovation et d'accessibilité (MaPrimeRénov', ECO PTZ, PTZ Accession...), pour la qualification RGE et des dispositifs CEE.

Enfin, la CAPEB réaffirme sa mobilisation sur les questions de l'emploi, de la valorisation des déchets, de la TVA à 5,5% pour l'ensemble de la rénovation, de la mise en œuvre des ZFE, de la formation, de l'attractivité des métiers du bâtiment, de la lutte contre la concurrence déloyale, de l'accessibilité et du maintien à domicile des aînés.

Jean-Christophe Repon, Président de la CAPEB, déclare : « Parce qu'elles ont été fortement impactées par le contexte sanitaire et que le secteur du bâtiment est en perpétuelle mutation, il est primordial que les entreprises artisanales du bâtiment puissent se faire entendre sur les principaux enjeux du secteur. C'est l'objectif du livre blanc que nous publions aujourd'hui pour une économie plus durable dans laquelle les entreprises artisanales du bâtiment doivent trouver toute leur place. »

A propos de la CAPEB :

La CAPEB, Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment, est l'un des deux syndicats patronaux représentatifs de l'ensemble des entreprises du bâtiment. La CAPEB est également le syndicat patronal majoritaire dans

l'artisanat du Bâtiment. La CAPEB enfin est la première organisation professionnelle de France en nombre d'adhérent (plus de 57.000 entreprises).*

Le secteur des entreprises employant jusqu'à 10 salariés représente en 2020 :

- 542 000 entreprises, soit 95 % des entreprises du bâtiment, dont*
 - 375 000 entreprises travaillant sans salarié dont 152 000 en micro-entreprises*
 - 170 000 entreprises employant entre 1 et 10 salariés*
 - 490 000 salariés sur un total de 1 060 000, soit 46 % des salariés du secteur*
 - 78 % des apprentis formés dans le bâtiment*
 - pour un chiffre d'affaires cumulé de 66 milliards d'euros, soit 46 % du chiffre d'affaires du secteur du Bâtiment*
- * L'artisanat regroupe les entreprises inscrites au répertoire des métiers qui emploient ou non des salariés. Très majoritairement, il s'agit d'entreprises de moins de 10 salariés.*

Contacts presse

Agence Hopscotch : Alice Augeraud - tél : 01 58 65 00 54 - augeraud@hopscotch.fr

Pour le Broadcast : Alexia Poupart - tél : +33 6 68 51 86 87 - apoupart@hopscotch.fr